



3^{ème} VIDE GRENIER DIMANCHE 28 JANVIER 2018

FICHE D'INSCRIPTION

A retourner impérativement **avant le 24 janvier 2018** à

Malika EL HMOUID
8, Rue des Etiers
17230 Villedoux
Tél : 06.60.80.39.15

TARIF

5€ le mètre linéaire
Mètre :x 5€ =

Chèque à libeller à l'ordre du Sporting Club La Jarrie

Nom de l'exposant : - Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal : - Ville :
Téléphone : - Mail :

POUR LES PARTICULIERS

(Renseignements demandés par la Préfecture)

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur
que ma participation est exceptionnelle (article 21 de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en
faveur des petites et moyennes entreprises) et je m'engage à ne vendre que des objets
personnels et usagés, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas été acquis dans le seul but de les revendre.
Numéro de la carte d'identité (obligatoire) :
Délivrée le :
Par :

POUR LES PROFESSIONNELS

(Renseignements demandés par la Préfecture)

Nom de l'entreprise : – N° RC :
Lieu : - Date de création :
Nature de la vente :



REGLEMENT DU VIDE GRENIER

Le vide-grenier est soumis :

- 1 / à l'ordonnance n°2000-912 du 18/09/2000 relative à la partie législative du code du commerce et notamment son livre III, titre 1^{er}.
- 2 / à la loi n°96-603 du 05/07/1996 relative au développement et à la promotion du commerce et à l'artisanat.
- 3 / au décret n°96-1097 du 16/12/1996 relatif aux ventes en liquidation, ventes au déballage, ventes en soldes et ventes en magasin d'usines.
- 4 / à l'article L310-2 du code du commerce.
- 5 / à la tenue d'un registre permettant l'identification des vendeurs selon les dispositions des articles R321-9 et suivants du code pénal.
- 6 / de l'envoi de ce registre à la mairie de La Jarrie dans les huit jours au plus tard après la manifestation, accompagné des attestations sur l'honneur établies par les exposants particuliers.

La manifestation est ouverte aux particuliers et professionnels, elle se déroule dans la salle Héraud (20, rue du Chemin Vert 17220 La Jarrie), par conséquent :

- Les véhicules ne sont pas autorisés dans le gymnase.
- Les emplacements sont déterminés par les organisateurs et ne pourront faire en aucun cas l'objet de modification.
- Dans la mesure du possible, les préférences émises par les brocanteurs et exposants particuliers seront respectées.
- L'accueil des exposants débutera à partir de 7h00.
- Le remballage pourra débuter à partir de 18h00.
- Aucun remboursement de réservation ne sera effectué.
- Les vendeurs d'objets, vêtements ou autres produits neufs proposés à la vente ne sont pas admis.
- Les vendeurs de nourriture et / ou friandises ne sont pas admis.

Je ne souhaite pas que le Sporting Club de La Jarrie utilise mon image pour la promotion éventuelle de ses manifestations. *Cochez si nécessaire.*

Le paiement de l'inscription entraîne automatiquement l'acceptation du présent règlement.

A :

Le :

Signature (obligatoire)

Cachet (obligatoire pour les professionnels)